



ARRETE N°004/2024

Permission de voirie Parking du Chanoine Boyer et parking école PASTEUR 78870 BAILLY

Le Maire de la Commune de BAILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-24 à L2122-28, L2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6.1 ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles L325-1 à L325-3, L362-1, R411-24 et R417-10 ;

VU le Code pénal et notamment son article R610-5 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure article L.511-1 ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté interministériel du 22 mai 1989 relatif à la signalisation routière ;

VU la demande des services de la mairie concernant l'organisation de la cérémonie des vœux de Mr Le Maire prévue le mercredi 17 janvier 2024 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement sur le parking du Chanoine Boyer et le parking dans l'école PASTEUR pendant l'évènement ;

CONSIDERANT que pour la nécessité des usagers, il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à éviter les accidents ;

ARRETE

ARTICLE. 1- Le mercredi 17 janvier 2024, de 14h à 23h, le stationnement sera interdit sur le parking de la place du Chanoine Boyer, et de 17h à 23h, sur le parking de l'école PASTEUR.

ARTICLE. 2- Par dérogation, seuls les véhicules des participants à la cérémonie, munis d'une invitation nominative, seront autorisés à stationner.

ARTICLE. 3- Les contraventions au présent arrêté seront constatées et les contrevenants poursuivis conformément à la loi. Les véhicules en stationnement illicite seront considérés comme gênants et leur enlèvement pourra être demandé.

ARTICLE. 4- Monsieur le Maire, Monsieur le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi, la Police municipale de Bailly et la Directrice Générale des Services de la Mairie de Bailly sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliations sont adressées à :

Versailles Grand Parc deplacements@agglovgp.fr et plaine@agglovgp.fr

M. le lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi bta.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La Police Municipale de Bailly police@mairie-bailly.fr

Le SDIS LOU.prevision@sdis78.fr

Monsieur le Directeur des Services Techniques sebastien.mesnard@mairie-bailly.fr

Fait à Bailly, le 5 janvier 2024



Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire délégué aux Mobilités,
à la Voirie et aux Travaux,

Denis PETITMENGIN